

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 06/113 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LES PROPOSITIONS RELATIVES A L'ACTION COLLECTIVE « FILIERE MARAICHERE »

SEANCE DU 30 JUIN 2006

L'An deux mille six, et le trente juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme GUERRINI Christine
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme BURESI Babette
Mme SUSINI Marie-Ange à M. LECCIA Jean-Pierre.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 83/16 du 6 janvier 1996 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,

- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la convention Etat - Région relative au Plan de Relance signée en date du 25 juillet 2005,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les propositions concernant l'action collective « Filière Maraîchère » telles qu'elles sont déclinées dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 juin 2006

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

ANNEXES

PLAN DE RELANCE DE LA FILIERE MARAICHERE



ELEMENTS DE CONTEXTE

Rappel historique

Sur les 15 dernières années, on assiste à une nette déprise de la filière maraîchère en Corse. En effet, le niveau des surfaces exploitées a chuté de moitié, et le volume de production a diminué d'environ 35 %. Cette régression est particulièrement sensible en ce qui concerne la culture de chicorés, scaroles et frisées, de façon consécutive aux inondations de 1993 et 1994, mais aussi, aux problèmes de commercialisation à l'export rencontrés sur ces produits.

De la même façon, on observe une baisse très nette des productions en artichauts, carottes et tomates. Seules les productions de laitues et de melons ont connu un accroissement sur les cinq dernières années.

Les bassins de productions sont localisés essentiellement en plaine. En Haute-Corse, ils s'étendent de la Marana jusqu'à la Casinca. En Corse-du-Sud, ils sont concentrés sur le pourtour ajaccien. Ainsi, l'implantation géographique des exploitations maraîchères qualifie cette filière comme étant « urbaine ou périurbaine ». Elle participe à la préservation d'un environnement et d'un cadre de vie aux populations urbaines, en limitant la densité du bâti et en aménageant des espaces non-constructibles. Cette situation n'est pas sans conséquence sur les enjeux et le devenir de cette filière. En effet, la croissance urbaine a pour conséquence immédiate d'accentuer la pression sur l'espace, engendrant ainsi une raréfaction et une inflation du prix des terrains agricoles. La filière maraîchère est directement concernée par ce phénomène. Ainsi, l'évolution de la structure des exploitations aboutit à une diminution de la surface exploitée proportionnellement plus importante que la baisse des volumes produits ; cette intensification de la production a nécessité le recours à des pratiques d'amendement des sols et de rotation des cultures qui pénalisent aujourd'hui la productivité des exploitations ainsi que la qualité de leur production.

Situation actuelle de la filière :

Au niveau national :

La production française de légumes frais est de 6,2 millions de tonnes. La France est le 3ème pays producteur de l'UE, le 4ème exportateur communautaire et le 3ème importateur. En raison de leur durée de conservation limitée, les légumes s'échangent, avec les pays géographiquement proches. Il existe deux grands types d'entreprise : les exploitations de plein champ et les exploitations sous abri (serres). La culture de légumes couvre 247 800 hectares en France (0,9 % de la SAU), et concerne 44 400 exploitations légumières, soit 6,8 % des exploitations agricoles. (Source FNPL). Les principales régions productrices sont la Bretagne, le Languedoc Roussillon, le Nord Pas de Calais et l'Aquitaine.

Durant l'année 2005, les conditions de commercialisation ont été globalement favorables, le revenu des maraîchers et des horticulteurs progresse de 6 % et le prix moyen des légumes augmente de 8 %.

Au niveau régional :

La filière maraîchère corse compte aujourd'hui 68 exploitants qui occupent une surface agricole utile de 565 hectares (dont 25 hectares sous abris), 60 % des terres étant exploitées en rotation, la superficie totale concernant cette filière représente 864 hectares.

Cette filière génère une production globale de 19 570 tonnes qui se valorisent à environ 16,7 millions d'euros de chiffre d'affaire, soit un peu plus de 8 % du produit agricole réalisé en corse.

Les cultures de **melons, salades et tomates** représentent, à elles seules, **48 %** des volumes produits. Le solde est constitué d'une trentaine de références, principalement des productions de printemps et d'été. La production maraîchère insulaire se répartit en 5 grandes familles de légumes :

- les légumes feuilles : salades, blettes, céleri, chicorée, basilic, épinard, persil
 - les légumes racines : carottes, navets, radis
 - les légumes fruits : tomates, melons, courgettes, concombres, aubergines, poivrons, fraises, pastèques
 - les légumes tiges : poireaux, oignons frais
 - les pommes de terre.
- **Les légumes feuilles**

Au début des années 90, les chicorées couvraient 200 hectares d'exploitation pour 10 millions de pieds. En 1993 les inondations, les grèves des transports maritimes, mais aussi la concurrence des produits en provenance d'Espagne et d'Italie avec l'ouverture des marchés, ont été autant de causes à l'arrêt de cette culture. Dans le début des années 1990, il existait des débouchés commerciaux sur le continent chez les plus gros producteurs de quatrième gamme (légumes en sachet prêts à consommer). Il n'a plus été possible par la suite de récupérer ce marché.

Les laitues ont vu leur production multipliée par deux en 10 ans. Cette progression est due, d'une part, aux possibilités d'étalement de la production sur l'année mais aussi, au fait qu'une grande partie du parc chicorée a été remplacé par la culture des laitues.

- **Les légumes racines**

La carotte est un produit de consommation courante. En hiver elle détient la deuxième place dans la consommation des légumes, juste après la pomme de terre.

En Corse, elle est commercialisée avec les fanes, elle ne se conserve pas, et doit être écoulee dans les deux jours suivant sa récolte. La culture avec fane ne représente qu'une part très faible de la consommation des ménages. Quatre vingt dix pour cent des achats des ménages est orienté vers la carotte de conservation, soit en cellophane, soit en vrac.

La carotte en vrac est une culture industrielle. Des régions très spécialisées dans ce type de production comme les Landes, détiennent la suprématie sur ce segment de marché.

- **Les légumes fruits** : produits leaders en été

La tomate est une culture difficile car elle nécessite une grande maîtrise technique et elle est également coûteuse en main d'oeuvre. La tomate ronde représente à elle seule 16 % des achats de légumes en été, et, à ce titre, elle constitue un potentiel important de débouchés pour les exploitations insulaires.

Si les cultures plein champs permettent d'obtenir une qualité gustative supérieure, elles ne correspondent plus aux standards commerciaux actuels (fermeté, coloration). Les tomates de serre sont moins soumises aux aléas climatiques et assurent donc, en terme de quantité et de coloration, le suivi commercial exigé par les metteurs en marchés.

Le marché de la tomate en Europe est composé actuellement pour quatre vingt dix pour cent par des productions issues de cultures hors-sol menées sous abris.

Mais les cultures hors sol sous abris nécessitent des investissements lourds dont le prix oscille entre 50 et 100 € le m². D'autre part, cette technique de culture s'échelonnant sur une plus longue période, il convient de s'assurer de ses débouchés huit mois durant. Enfin, il s'agit d'un marché durement concurrencé en hiver par l'Espagne, puis au printemps par le Maroc. Pour toutes ces raisons, la tomate grappe est très peu cultivée dans notre région, cette culture est difficile à mener plein champs, et, sous serre, la tomate classique demeure la référence privilégiée.

Les melons et pastèques sont des cultures relativement faciles à mener. Elles représentent à elles deux, 24 % des achats de légumes en été.

Au niveau régional, cette culture a connu une évolution positive ces dix dernières années avec des volumes à la production multipliés par deux en dix ans. Durant la période estivale, la production insulaire détient 70 % des parts de marché de la consommation locale. Cette croissance des volumes a été possible car le surplus de la production corse trouve un débouché à l'expédition.

- **La pomme de terre**

C'est le premier légume de consommation courante (30 kg par an et par ménage), néanmoins il existe de moins en moins de producteurs de pomme de terre en Corse.

En effet, ce produit est très segmenté : Les GMS, favorisent une gamme très élargie avec au moins 15 variétés proposées en rayon et ventilées par type d'utilisation.

La stratégie de segmentation permet d'offrir au consommateur une gamme élargie de produit et peut donc créer des débouchés supplémentaires. Cette stratégie, dans la pomme de terre, ne peut être mise en œuvre que sur des volumes de production importants et au sein de très grosses structures.

Le nord de la France est spécialisé dans la production de pomme de terre de conservation. La pomme de terre représente d'ailleurs avec 1 257 850 tonnes exportées (principalement vers l'Allemagne et le Royaume Uni) 60 % des exportations en légumes frais. C'est une culture industrielle qui, pour être rentable, doit être menée sur de grandes surfaces et qui nécessite une structure de conservation et de conditionnement.

Le seul segment que la filière régionale peut ambitionner est le marché des primeurs. Mais la difficulté réside dans le fait que la différenciation entre les pommes de terre primeurs et celles de consommation lavées ne se fait pratiquement plus par les metteurs en marché. Cette culture tend donc à disparaître des exploitations locales, car elle n'engendre plus une plus-value suffisante pour l'agriculteur.

- Les artichauts

Cette culture était assez importante jusqu'au années 1990. Elle a été progressivement délaissée dans notre région. Plusieurs raisons ont motivé sa disparition. D'une part, elle subit une forte concurrence des productions d'Espagne et d'Italie. D'autre part la variété plantée en Corse (la VP 45) est le seul cultivar pouvant être utilisé dans notre région. Celui-ci ayant dégénéré, le rendement à l'hectare hectare a diminué de moitié.

Il faut ajouter à cela, une succession d'hivers rigoureux peu propices à une telle culture, mais aussi une forte recrudescence du vol de ce légume sur le champ.

On comprendra ainsi le peu d'attrait des exploitants insulaires pour cette culture pourtant autrefois rentable.

La commercialisation des produits maraîchers corses :

La production maraîchère insulaire est essentiellement écoulée sur le marché local. Elle couvre approximativement le tiers des besoins du marché corse. Les seules expéditions réalisées concernent le melon et la salade mais de façon très marginale.

Le marché se caractérise par une forte atomisation de l'offre. En effet, les circuits d'échange sont multiples et confus, à l'exception de quelques gros producteurs ayant une commercialisation bien organisée.

On observe également un lissage des prix obtenus par les producteurs, prix souvent identiques quel que soit le stade de commercialisation. La confusion des réseaux de commercialisation participe à un manque de lisibilité dans les modalités d'échange, cette situation est le plus fréquemment défavorable aux producteurs. En effet, la confrontation de leurs volumes de production, leur manque d'organisation commerciale, face à la concurrence des vendeurs continentaux ou européens dont les prix sont majoritairement plus attractifs, ne joue pas en leur faveur.

La concurrence est importante, elle est constituée d'importations réalisées par les grossistes mais également par les Enseignes dont la politique d'approvisionnement est de plus en plus orientée vers les centrales d'achat.

Pour l'instant, il n'existe aucune organisation commerciale commune de la filière qui permette de faire face efficacement à cette concurrence.

Ce constat s'aggrave si l'on considère les évolutions de cette filière qui font apparaître une « crise » des vocations. En 2005, elle enregistre une diminution de sa superficie exploitée (- 75 hectares) à la suite de 2 cessations d'activité et d'un départ à la retraite. Trois nouvelles installations n'ont pas permis de maintenir l'emprise foncière de la filière. Pour expliquer ce phénomène, la profession fait état des coûts élevés à l'installation ainsi que de la rareté des offres de vente des terrains propices à la culture maraîchère.

Cette déprise se soldera au fil du temps par une diminution des volumes produits au niveau local, ce qui entamera d'autant la capacité de réponse au besoins exprimés sur le marché et ainsi les chances de valorisation de la production insulaire.

Présentation de l'OMC

En 2003, l'association « Organisation des Maraîchers Corses » est créée. Elle compte aujourd'hui 44 adhérents (sur 68 exploitants) répartis sur l'ensemble de la région, et représente 80 % du volume global de la production maraîchère insulaire.

Les objectifs de l'Organisation des Maraîchers corses sont clairement définis :

- améliorer la mise en valeur commerciale des produits apportés par ses adhérents
- assurer l'adéquation entre l'offre et la demande
- affirmer la démarche de qualité pour l'ensemble des adhérents
- développer la diffusion des produits
- réduire les coûts de production
- fournir une production en total respect avec l'environnement

En se structurant au sein de l'OMC, les maraîchers corses organisent collectivement une démarche qualité déjà initiée de façon individuelle par la modernisation des outils de production et la réorganisation de leurs exploitations. Conscients de la nécessité d'œuvrer solidairement pour répondre aux nouvelles exigences des consommateurs et des distributeurs et pour promouvoir leur savoir faire et la qualité de leur production, ils s'engagent dans une démarche collective qui se concrétise dès à présent au sein de différentes actions et qui trouvera sa pleine expression au sein du plan de relance.

Actions portées par l'OMC :

- Constitution d'un référentiel de prix/cotation : L'OMC réalise une cotation des différents produits durant la saison estivale. Celle-ci a pour objectif de rationaliser les pratiques de commercialisation des exploitants auprès des différents acheteurs. De plus, une identification de la présence des produits maraîchers corses sur les étals des GMS est effectuée. Cette cotation est enrichie depuis deux ans par l'observatoire des prix à la consommation.

- Conception et mise en œuvre d'un plan de promotion :

- Campagne d'affichage en GMS : Deux campagnes ont été effectuées par l'OMC (en novembre 2004 et en juin 2005). Cette démarche a consisté en une prise de contact avec les chefs de secteurs « frais », les chefs de rayon « fruits et légumes » et les directeurs de magasin de grande surface. L'affiche a remporté un

succès certain et son adaptabilité aux différents supports de communication a participé à sa diffusion. Ainsi, ces campagnes ont allié un retour promotionnel sur les lieux de vente et l'entretien de relations privilégiées avec les responsables « achats ».

- La campagne de presse : En accompagnement des campagnes d'affichage, un plan média a été mis en œuvre de juin à août 2005 à travers la presse régionale : « La Corse, votre hebdo » et « Corse matin ».

- Reconnaissance sur l'étiquetage : les adhérents ont commencé à intégrer le Logo OMC sur leurs étiquettes, mais aussi parfois sur les bons de livraison et sur les factures. L'identité visuelle des maraîchers corses figure également sur les véhicules de livraison des adhérents.

L'impact de ces démarches de communication est surtout perceptible auprès des distributeurs. En effet, elles donnent l'image d'une filière dynamique et organisée.

- Collecte des produits phytosanitaires non utilisables et étude sur les déchets plastiques :

En collaboration avec la Chambre d'Agriculture, l'OMC a mis en place sur deux années consécutives, une collecte des produits phytosanitaires non utilisables. Cette action a rencontré un franc succès auprès des exploitants.

En parallèle, un travail sur la problématique des films plastiques agricoles est réalisé. En effet, la réglementation européenne impose aux utilisateurs professionnels, un recyclage de ce type de déchets. Ils ne peuvent être ni enfouis en décharge, ni brûlés. Pour les exploitants maraîchers, cette obligation représente une charge financière très importante. En effet, il n'existe pas de solution de traitement de ces déchets au niveau régional. La collecte pourrait être assurée par la société APPROCHIM qui les expédie ensuite vers les unités de traitement continentales. Le coût d'une telle solution (notamment en transport) apparaît comme rédhibitoire auprès des exploitants. Depuis, 2 ans, ils stockent leurs plastiques sur leurs terrains dans l'attente de l'émergence d'une solution adaptée. Compte tenu des impacts environnementaux importants que cette problématique recouvre, une étude financée par l'ADEME et l'OEC devrait prochainement aboutir à des méthodes de collecte et de traitement supportables par les exploitants.

Les services de l'ODARC étudieront sur la base des préconisations exposées dans le cadre de cette étude, les solutions financières adaptées afin de soutenir, soit de façon individuelle, soit à travers la mise en œuvre d'outils collectifs, la filière maraîchère dans son action en faveur du traitement de ce type de déchets. Les résultats de cette étude n'étant pas disponibles à l'heure actuelle, le traitement de cette question sera ultérieurement présenté à l'Assemblée de Corse.

- Etude de préfiguration sur la mise en œuvre d'une OP : L'OMC réalise actuellement une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'une Organisation de Producteurs. Cette réflexion vise à fournir aux adhérents les éléments de décision quant à l'opportunité de créer une ou plusieurs OP en Corse. Ainsi, une enquête réalisée auprès de l'ensemble des adhérents, ainsi que plusieurs rencontres avec les membres d'OP continentales, mais aussi au niveau local avec le CEBFL, l'OPAC et

l'OP agrumes et fruits, ont permis d'identifier les atouts et contraintes de telles structurations.

Les premiers résultats engagent les adhérents de l'OMC à la plus grande prudence. En effet, plusieurs difficultés d'organisation liées au contexte insulaire existent :

- Les distances entre les bassins de production
- La faiblesse des volumes produits
- Un réseau routier peu favorable entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud.

L'option d'un regroupement physique de l'offre semble entamée par ces difficultés. L'OMC s'engage vers une solution intermédiaire visant à un regroupement « virtuel », solution qui répond partiellement à une démarche de structuration de l'offre mais qui présente l'avantage d'une expérimentation à moindre coût.

Réponse actuellement apportée par le CPER.

Les efforts consentis ces dernières années sur les pratiques culturelles ont vocation à permettre aux produits maraîchers corse d'augmenter leur part de marché sur les étals corses, et de trouver des débouchés à l'expédition pour certaines cultures d'hiver comme les chicorées. Les actions de promotion et la création de la marque « Maraîchers Corses » dont la signature est « la nature est notre jardin », sont autant de premier pas vers une organisation de cette filière.

Cette structuration est accompagnée financièrement et techniquement par différents partenaires :

L'ODARC

Par délibération en date du 22 mars 2002, l'Assemblée de Corse recommandait d'inciter à la structuration de cette filière en vue de l'engagement d'une démarche de qualité et d'identification des produits. Cette recommandation visait à une organisation des relations entre production et commercialisation pour parvenir à une plus grande satisfaction du marché local.

La chambre d'agriculture de Haute-Corse

Elle apporte un soutien technique indispensable aux producteurs en mettant à disposition à technicien « maraîchage ». Elle intervient également sur la formation des maraîchers que ce soit sur la traçabilité ou encore sur les différentes techniques culturales par spéculation. Un appui nécessaire qui allie technique et pratiques respectueuses de l'environnement. La Chambre d'Agriculture a été étroitement associée à la réflexion portant sur les orientations stratégiques de la filière. Elle contribuera effectivement à la mise en œuvre du plan d'action qui en découle.

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA FILIERE

Les enjeux de cette filière :

- Différencier l'offre en produits maraîchers corse afin d'optimiser leur valorisation
- Structurer et organiser l'offre sur le marché local afin d'accroître la part de marché insulaire
- Promouvoir les produits maraîchers régionaux

Le choix d'une Agriculture Raisonnée

L'Agriculture Raisonnée s'inscrit dans une démarche de progrès en intégrant les principes du développement durable. Ainsi, l'acte de production agricole tend à s'accorder avec les attentes de la société en matière de qualité environnementale et de sécurité alimentaire. Chaque exploitant qui adhère à cette démarche s'engage dans la mise en œuvre d'un cahier des charges (référentiel) qui vise à renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles et à en réduire les effets négatifs, sans remettre en cause la rentabilité de son exploitation. Cet engagement volontaire nécessite des efforts d'organisation et des investissements pour l'agriculteur. Néanmoins, le retour attendu est double.

- En premier lieu, les consommateurs finaux sont de plus en plus attentifs au caractère « éthique » de l'acte de production respectueux de l'environnement et de sa santé. La reconnaissance d'un produit portant une mention spécifique (étiquetage) permet d'optimiser la valorisation de celui-ci. Seules les exploitations qualifiées par les organismes certificateurs agréés pourront faire mention « Issu d'exploitation qualifiée au titre de l'agriculture raisonnée » sur leur produits. Les conditions d'utilisation de cette mention sont destinées à éviter les confusions avec les Signes Officiels de Qualité et d'Origine et à garantir la traçabilité des produits à tous les stades de la commercialisation.

- D'autre part, l'adhésion au référentiel de l'Agriculture raisonnée permet à l'exploitant d'anticiper sur les évolutions réglementaires, en particulier, celles liées à la conditionnalité des aides de la PAC, en visant des objectifs qui dépassent leur simple respect.

La notion d'Agriculture raisonnée comprend des exigences qui relèvent des domaines de l'environnement, de la maîtrise des risques sanitaires, de la santé et de la sécurité au travail ainsi que du bien être animal. Ce contenu exigeant et équilibré a vocation à s'adresser au plus grand nombre d'agriculteurs.

Les étapes de la qualification des exploitations sont les suivantes :

- **Diagnostic** : Chaque candidat doit réaliser un diagnostic de son exploitation afin de se positionner par rapport aux exigences de la qualification en s'appuyant sur des organismes professionnels agricoles départementaux (chambre d'agriculture, centres de gestion, etc)
- **Audit** : Un audit de qualification est réalisé avec l'organisme certificateur. Celui-ci intervient quelques mois (2 ans maximum) après la réalisation du diagnostic.

- **Qualification** : Dans les semaines qui suivent l'audit, la qualification est attribuée après validation par le comité de qualification de l'organisme certificateur. Une attestation est alors délivrée à l'exploitant.
- **Fin de validité** : La qualification est attribuée pour une durée de 5 ans. Durant cette période, des contrôles inopinés seront effectués par l'organisme certificateur. A l'issue de cette période, un renouvellement devra être mis en œuvre pour la conserver.

Les motivations qui ont conduits les adhérents de l'OMC à s'engager dans cette démarche sont multiples :

- Il s'agit d'une **démarche qualité accessible au plus grand nombre** et qui garantit ainsi une meilleure adhésion des exploitants à une stratégie commune. En l'état actuel de la structuration des exploitations maraîchères corses, elle est à la portée d'une grande majorité d'entre elles.
- Elle permet de **différencier les produits issus de la filière régionale** et constitue un atout commercial supplémentaire face à une concurrence sérieuse.
- Le nombre de produits référencés au sein de la filière rend complexe le recours à une démarche de type SOQ. Néanmoins, le **référentiel agriculture raisonnée, prépare positivement les exploitants à entamer une certification « produit »** de type AOC ou IGP, ce qui semble devoir être le cas pour le melon ou encore la tomate.
- Enfin, le référentiel national servant de cahier des charges commun, l'obtention de la certification agriculture raisonnée peut être réalisée en 2 ans avec **un retour commercial sur investissement rapide**.

Ainsi, l'adhésion à ce système de qualification permettra à la filière d'atteindre plusieurs objectifs :

- Optimisation de la gestion des exploitations
- L'intégration de la filière dans une démarche de développement durable
- La consolidation de ses débouchés par la différenciation des produits
- L'anticipation sur l'évolution des dispositifs d'aide publique
- Valorisation de l'image de la filière
- Une qualification du mode de production qui pourra s'assortir d'une qualification « produit ».

DIFFERENCIER L'OFFRE

Phase 1 : Réalisation des diagnostics

Fiche action 1 - Etat des lieux des pratiques et du niveau de modernisation des exploitations

Motivation

Il s'agit d'orienter la production maraîchère insulaire afin à répondre de manière plus adaptée à la demande sur certains segments de marché. Ainsi, l'attractivité commerciale des produits insulaires devrait être améliorée.

Objectif

Cette action a pour objectif de préparer l'évolution des exploitations pour optimiser le rapport productivité/qualité/environnement sur 200ha en trois ans, dans le respect de la réglementation définie par le décret « agriculture raisonnée ». Elle consiste à **réaliser sur chaque exploitation, un diagnostic complet** visant à identifier et à mesurer les écarts entre les pratiques mises en œuvre et celles préconisées par le référentiel « agriculture raisonnée ».

Méthode et moyens : Élaboration de la « charte des bonnes pratiques maraîchères »

La mise en place de cette charte correspondra d'une part à la définition de principes de base sur les pratiques de production adaptés à la demande du marché sur la base du référentiel d'agriculture raisonnée. Cette charte fixera un objectif à atteindre pour l'ensemble du maraîchage insulaire mais également pour chaque exploitation s'engageant dans le processus d'évolution, à savoir :

- Objectifs à atteindre au niveau de la compatibilité agro-environnementale
- Objectifs à atteindre par rapport au niveau de certification en d'agriculture raisonnée.

Sur la base du référentiel d'agriculture raisonnée, il conviendra de déterminer les points clés que chaque diagnostic devra analyser, dans l'objectif d'améliorer les pratiques de productions. Sur 68 maraîchers potentiellement concernés par ces diagnostics, une cinquantaine d'exploitations pourra s'engager dans cette démarche. Une synthèse sur deux axes sera réalisée. Elle préconisera d'une part les investissements à réaliser et d'autre part les recommandations d'évolution des pratiques.

Planification des diagnostics

Un groupe de travail sera créé sous la coordination de l'OMC. Il regroupera les responsables et techniciens d'organismes ou services consulaires.

Les diagnostics seront réalisés en deux étapes :

- Sessions de travail collectif avec la participation de 10 producteurs par session sous la coordination de l'animateur de l'OMC et des responsables et technicien d'organismes ou services consulaires. Les producteurs joueront un rôle actif dans la

réalisation des diagnostics aussi bien en termes de disponibilité que de participation à la rédaction des diagnostics.

- Visites d'exploitation pour l'analyse sur le terrain des points à améliorer.

Chaque diagnostic d'exploitation fera l'objet d'un compte rendu écrit qui relèvera les améliorations et évolutions à apporter pour entrer dans le référentiel.

Résultats attendus

Réalisation de 50 diagnostics et plan d'amélioration en 2006 et 2007

Amélioration de l'équilibre productivité/qualité/environnement

Modernisation des pratiques de l'exploitation

Dynamisation du secteur productif par l'adhésion à la charte des bonnes pratiques.

Plan de financement

Action état des lieux des pratiques	2006	2007	2008	Coût total sur trois ans	Subvention 80 %
OMC diagnostics à 1 000 € TTC	25 000 €	25 000 €	-	50 000 €	40 000 €
Total	25 000 €	25 000 €		50 000 €	40 000 €

Phase 2 : Accompagnement de la mise en œuvre

- 2. 1 Accompagnement technique et adaptation des pratiques et des cultures
- 2. 2 Expérimentation « lutte intégrée »

Fiche action 2.1 : Adaptation des pratiques et des cultures

Objectif

Mettre en cohérence les exploitations ciblées et leurs pratiques, avec les éléments de la « charte des bonnes pratiques ».

Sur la base des diagnostics réalisés, il s'agit d'apporter les modifications techniques et des pratiques nécessaires à l'évolution des exploitations maraîchères vers une production mieux adaptée au souci de qualité, de préservation de l'environnement et d'adaptation aux évolutions de la demande des consommateurs.

Méthode et moyens

A l'issue des diagnostics il sera délivré un certain nombre de préconisations. Ces préconisations pourront donner lieu à l'élaboration d'un contrat d'objectifs avec le maraîcher.

Ce contrat sera conclut entre le maraîcher et l'OMC.

Dans ce cadre le maraîcher prendra des engagements afin d'évoluer conformément aux orientations de la charte et aux préconisations du diagnostic. Il mettra en œuvre les actions définies dans ce cadre et bénéficiera d'un accompagnement financier au titre des actions ne relevant pas de sa pratique habituelle et/ou des contraintes réglementaires usuelles.

A ce titre, les actions aidées dans le cadre du contrat seront étroitement calquées sur le résultat du diagnostic. Ces actions pourront concerner les thèmes suivants : enregistrement des pratiques, engrais verts, maîtrise des pratiques respectueuses de l'environnement, mise en œuvre de la traçabilité totale. Dans le cas d'une nécessité identifiée de transmission de l'exploitation, l'accompagnement pourra porter, soit sur la recherche d'un repreneur, soit sur le parrainage à l'installation. L'accompagnement financier de ces contrats d'objectif sera plafonné à 3 000 € par exploitation.

Résultats attendus

Pratiques respectueuses de l'environnement.

Productions adaptées au marché.

Croissance du revenu du maraîcher sur la base d'un produit mieux valorisé.

Plan de financement

Action adaptation des exploitations	2005	2006	2007	Coût total sur trois ans	Subvention 80 %
Contrats d'objectif	-	75 000 €	75 000 €	150 000 €	120 000 €
Total	-	75 000 €	75 000 €	150 000 €	120 000 €

Objectif

En cohérence avec la démarche « agriculture raisonnée », cette action vise à permettre aux maraîchers menant des cultures sous serre **d'utiliser les techniques de la lutte intégrée**. Il s'agit de l'emploi judicieux et harmonieux de plusieurs moyens de lutte (biologiques, chimiques ou autres), pour abaisser les effectifs des ravageurs de telle façon que leurs dégâts soient supportables, en garantissant le respect des abeilles et autres insectes pollinisateurs, et de tous les animaux utiles à l'économie de la nature.

En effet, il est avéré que les insectes nuisibles développent des résistances naturelles aux produits et les producteurs sont alors contraints d'intensifier les traitements ou de les modifier sans cesse pour espérer obtenir des résultats. **Le risque est alors de tomber dans des excès de traitements chimiques**, nécessairement nuisibles. La Protection Biologique Intégrée (ou lutte intégrée) s'avère donc plus saine et plus efficace à long terme comparé à la lutte chimique qui a montré ses limites.

Son introduction progressive au niveau régional contribuera à positionner la production maraîchère locale en proposant aux consommateurs des produits **d'une meilleure qualité sanitaire**.

D'autre part, elle participera activement à la **protection de l'environnement par le maintien d'un équilibre biologique** en supprimant l'utilisation de pesticides pour les cultures sous abris. Cette technique s'applique essentiellement dans le cadre des cultures sous serre afin d'éliminer l'utilisation d'insecticides au profit de techniques plus respectueuses de l'environnement.

En Corse, les cultures sous serres représentent environ 20 hectares exploités. Compte tenu des surcoûts importants générés par l'introduction de cette technique, il est proposé de **l'expérimenter durant 3 ans sur environ 6 hectares**. A l'issue de cette période, et en fonction des résultats obtenus, les acteurs de la filière seront en mesure de la généraliser (ou pas) à l'ensemble des surfaces exploitées sous serres.

Méthode

Dans la lutte intégrée, des méthodes de lutte compatibles- et de préférence respectant l'environnement - sont intégrées et adaptées aux conditions agro-écologiques et socio-économiques de chaque situation. Il s'agira tout d'abord d'établir un diagnostic de suivi technique ciblé sur cette problématique pour ensuite y appliquer les procédés de la lutte intégrée et de pollinisation naturelle qui lui soient adaptés.

Moyens

Cette technique procède par introduction de prédateurs, par la mise en place de pièges et enfin par la pollinisation naturelle. Pour être totalement efficaces, ces actions doivent être complétées par un suivi technique. Après un premier diagnostic, trois visites techniques par saison sont souhaitables.

Plan de financement

Actions	2006	2007	2008	Coût total sur trois ans	Subvention 50 %
Diagnostic	1 400 €	1 400 €	-	2 800 €	1 400 €
Suivi technique	6 000 €	6 000 €	6 000 €	18 000 €	9 000 €
Bourdons	12 000 €	12 000 €	12 000 €	36 000 €	18 000 €
Prédateurs et pièges	42 000 €	42 000 €	42 000 €	126 000 €	63 000 €
Total	61 400 €	61 400 €	60 000 €	182 800 €	91 400 €

STRUCTURATION DE L'OFFRE

Fiche action 3 : PLATE FORME VIRTUELLE D'ECHANGE COMMERCIAL

Objectif

L'objectif poursuivi à travers cette action est de construire et de développer un « lieu d'échange virtuel » entre les différents acteurs de la filière (Producteurs, techniciens et acheteurs). Il s'agit donc d'une plate-forme virtuelle dédiée au partage d'informations qui se concrétisera par la mise en place d'un site Internet permettant l'enregistrement, l'échange, et l'accès à l'information concernant l'offre et la demande de produits maraîchers. Le site sera relié à une base de données dont les contenus seront définis par les professionnels et dont la mise à jour sera assurée par le technicien OMC.

Cette action participera à la dynamisation du secteur productif par une plus large diffusion des opportunités de marché ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vente rendue possible par une meilleure information concernant les cours.

Méthode et moyens

Planification de la création de la base de données

Un groupe de travail sera créé sous la coordination de l'OMC, regroupant les responsables et techniciens d'organismes ou services consulaires.

La définition des éléments de la base de donnée sera conduite en trois étapes :

1) Définition d'un cahier des charges

Des sessions de travail collectif associeront la participation de 10 producteurs maraîchers sous la coordination de l'animateur de l'OMC, des responsables et technicien d'organismes ou services consulaires et un consultant en développement de plateformes virtuelles. Les producteurs joueront un rôle actif dans la réalisation de la base de donnée aussi bien en termes de disponibilité que de participation à la rédaction du cahier des charges.

Le cahier des charges définira principalement :

- Le contenu de la base
- Les modalités de circulation de l'information
- Les modalités d'accès aux ressources

2) Création de la base de données et du site Internet associé

Une société spécialisée réalisera sur la base du cahier des charges un progiciel de traitement des données.

3) Formation à l'utilisation

Une formation à la consultation et à la mise à jour de cet outil sera effectuée à destination de l'animatrice de l'OMC ainsi que des maraîchers qui adhèrent à la démarche.

Plan de financement

Action Plateforme virtuelle	2006	2007	2008	Coût total sur trois ans	Subvention 80 %
Frais de personnel et gestion	10 000 €	14 000 €	13 500 €	37 500 €	30 000 €
Matériel et téléphonie	6 500 €	2 500 €	2 500 €	11 500 €	9 200 €
Total	16 500 €	16 500 €	16 000 €	49 000 €	39 200 €

PROMOTION ET COMMERCIALISATION

Fiche action 4 : PROMOTION

Objectif

Cette action a pour objectif de valoriser la production maraîchère locale. Pour ce faire, la filière propose de mettre à la disposition des metteurs en marché et des consommateurs toutes les informations nécessaires à une bonne connaissance des produits maraîchers insulaires. Elle s'appuiera sur une communication visant à différencier la production corse notamment à travers le choix d'une agriculture raisonnée et ainsi optimiser son positionnement au sein de l'offre globale. Elle concourt ainsi à augmenter la part de marché des productions maraîchères corses au niveau local.

Méthode et moyen

Cette action repose sur plusieurs campagnes qui se dérouleront tout au long de l'année :

- Affichage et dégustation sur les lieux de vente
- Création de livrets de production
- Campagne d'information auprès des chefs de rayon et formation à l'agrée des principales productions.

Promotion

Des agents passeront sur les lieux de vente, ils seront chargés de réaliser les actions suivantes :

- la présentation de livrets de production destinés aux chefs de rayon ; il contiendra des informations sur les périodes de production, les variétés proposées, et tous autres renseignements nécessaires.
- la valorisation sur lieux de vente par la dégustation de produits insulaires et la distribution de livrets aux consommateurs ; ce livret contiendra entre autre des informations sur les qualités nutritives des légumes proposés, recettes, et autres renseignements.
- La distribution et la mise en place des affiches publicitaires des maraîchers corses

Information/formation

L'OMC assurera la formation et l'information auprès des agents chargés de la promotion et des chefs de rayon à l'agrée des principales productions légumières corses.

Plan de financement

actions	2006	2007	2008	Coût total sur trois ans	Subvention 80 %
Dégustation sur lieu de vente	12 000 €	12 000 €	12 000 €	36 000 €	28 800 €
Formation agents et chef de rayon	6 000 €	6 000 €		12 000 €	9 600 €

actions	2006	2007	2008	Coût total sur trois ans	Subvention 80 %
Diffusion et réalisation de PLV + contact GMS	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €	48 000 €
Création et édition de livrets et autres doc de communication	2 000 €	7 000 €	3 000 €	12 000 €	9 600 €
Total	40 000 €	45 000 €	35 000 €	120 000 €	96 000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL

Action	2006		2007		2008		Coût total	% sub.	Tot. subvention
	Coût total en €	Subvention en €	Coût total en €	Subvention en €	Coût total en €	Subvention €			
Plate-forme et cotation	16 500,00 €	13 200,00 €	16 500,00 €	13 200,00 €	16 000,00 €	12 800,00 €	49 000,00 €	80%	39 200,00 €
Diagnostics	25 000 €	20 000,00 €	25 000 €	20 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €	80%	40 000,00 €
Accompagnement	- €	- €	75 000 €	60 000,00 €	75 000 €	60 000,00 €	150 000,00 €	80%	120 000,00 €
Lutte intégrée	61 400 €	30 700,00 €	61 400 €	30 700,00 €	60 000 €	30 000,00 €	182 800,00 €	50%	91 400,00 €
Promotion des produits	40 000,00 €	32 000,00 €	45 000,00 €	36 000,00 €	35 000,00 €	28 000,00 €	120 000,00 €	80%	96 000,00 €
Total	142 900,00 €	95 900,00 €	222 900,00 €	159 900,00 €	186 000,00 €	130 800,00 €	551 800,00 €	11%	386 600,00 €
Dont CTC						60 000 €			60 000 €

